

**73% des 12-17 ans possèdent un téléphone portable. Et 29% des collégiens et 58% des lycéens avouent avoir déjà utilisé leur mobile en plein cours, selon une récente enquête TNS Sofres.**

Voici à ce sujet un article paru dans l'édition internet du journal Le figaro le 7 octobre dernier.

**Adopté par mesure de précaution pour la santé des enfants, le texte devra encore recevoir l'aval des députés.**

Pas de téléphone portable avant le lycée. Le Sénat a interdit mercredi l'usage des mobiles dans les écoles maternelles, primaires et collèges, dans le cadre du projet de loi sur le Grenelle 2 de l'Environnement. Adopté en vertu du principe de précaution pour la santé des enfants, le texte devra cependant recevoir l'aval des députés, avant de donner lieu à une circulaire d'application du ministère de l'Education. Alors que le projet de loi du gouvernement prévoyait la prohibition des portables uniquement à l'école primaire - ce qui est déjà pratiqué dans un nombre d'établissements -, les sénateurs ont donc décidé d'étendre cette interdiction au collège. La Haute Assemblée a également fixé à 14 ans le seuil d'interdiction de la publicité pour les portables à destination des enfants.

Lundi, le ministre de l'Education, Luc Chatel, et la secrétaire d'Etat à l'économie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet, avaient rappelé leur opposition au téléphone portable à l'école. «Il faut en bannir l'usage pendant le temps scolaire, mais ne pas l'exclure des cartables, puisque le portable peut servir de lien entre enfants et parents après les cours, surtout dans les cas de familles recomposées», nuançaient-ils cependant. En interdisant l'utilisation du téléphone «de l'enceinte scolaire», les sénateurs ne les ont pas écoutés. «Les portables n'ont rien à faire dans les établissements scolaires, arguait de son côté Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE, première fédération de parents d'élèves. Ils n'amènent que des problèmes, provoquent des conflits entre élèves, des vols et des litiges avec les profs.»

**73% des 12-17 ans ont un téléphone portable**

Les effets du téléphone portable sur la santé ne sont pas précisément connus. Les résultats d'une étude épidémiologique lancée en 1999 par l'Union européenne et portant sur 13 pays - avec un financement de l'industrie des télécoms - tardent à se faire connaître. Attendue depuis

deux ans, leur publication a de nouveau été reportée le mois dernier. Jusqu'à présent, les 50 chercheurs mobilisés n'ont pas été capables de se mettre d'accord. Outre-Atlantique en revanche, un collectif de 40 chercheurs issus de 14 pays a récemment lancé un pavé dans la mare, après avoir passé au crible toutes les études parues sur le sujet. Avec cette conclusion : le téléphone portable peut augmenter le risque du cancer du cerveau, surtout chez les enfants, arguant que les rayonnements électromagnétiques pénètrent plus facilement dans leur cerveau.

Selon [une enquête TNS Sofres](#) rendue publique lundi, 73% des adolescents de 12 à 17 ans possèdent un téléphone portable. 29% des collégiens et 58% des lycéens avouent avoir déjà utilisé leur mobile en plein cours. Et près de 80% reconnaissent passer des appels ou envoyer des SMS dans la cour de récréation ou dans les couloirs. Mais seuls 21% des collégiens et lycéens disent s'être fait confisquer leur téléphone par un professeur ou un surveillant, au nom du règlement scolaire.

### **Les kits mains libres fournis obligatoirement**

Mardi, les sénateurs ont par ailleurs prévu d'«assurer une plus grande protection des travailleurs amenés à utiliser quotidiennement des téléphones portables», et ont adopté plusieurs dispositions visant à renforcer l'encadrement en matière d'ondes électromagnétiques. L'équipement des portables en kits mains libres ou oreillette, qui limitent l'exposition du cerveau aux ondes, sera obligatoire pour les nouveaux téléphones. Mais pour entrer en vigueur, l'ensemble de ces dispositions devra cependant être validé par l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines.

source: <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/10/07/01016-20091007ARTFIG00600-le-senat-interdit-le-portable-a-l-ecole-et-au-college-.php>

Auteur: Bastien Hugues (lefigaro.fr)